RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone: 04 67 82 70 83
Fax: 04 67 82 73 90
E.mail:
mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 16 MARS 2018

Présents : VIRGINIE BOYNE, MAY-LYNH CAREL, MARTIN DELORD, EVELYNE FURSTOSS PASTORE, STEPHANE GERMAIN, FRANCOIS TEISSIER, JEAN-PAUL VERGNET, ALEXANDRE VIGNE,
Avec la participation de SYLVIE BOYER-CAUSSE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols) et NATHALIE BERTOT (agent de bureau Mairie de Lanuéjols)

Absents
Excusés : MATHIEU EVESQUE,

ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du projet de site internet de la commune
- 2- Comptes administratifs 2017
- 3- Orientations budgétaires d'investissement 2018
- 4- Remplacement du poste de cuisinier
- 5- Finalisation du projet de convention d'application 2017-2020 de la charte du Parc National des Cévennes
- 6- Désignation d'un correspondant de la commune auprès du CAUE
- 7- Questions diverses (Stations de méthanisation, Sapeurs-Pompiers, Lotissement, Travaux sur la commune, Devis SMEG, demande des chasseurs, Visite médicale des agents communaux, Chemins de Tolérance, Spectacle de Noël, Foire agricole, Œufs de Pâques, Projet de décoration de l'aire de camping-car).

COMPTE RENDU

Début du CM à 20h30 fin à minuit.

1- Présentation du projet de site internet de la commune

Le CM s'est réuni au foyer rural pour bénéficier d'une projection-présentation du futur site internet de la commune. La construction du site est réalisée par une petite équipe composée de Nathalie Bertot, Virginie Boyne, Evelyne Furstoss-Pastore avec l'aide technique de Karine Boissière (créatrice de sites Internet). Hélas, compte tenu du mauvais temps elle n'a pas pu rejoindre Lanuéjols, c'est donc par liaison téléphonique qu'elle participera à la présentation et pourra réaliser en direct quelques corrections souhaitées par le Conseil.
Le Conseil est attentif à ce que :

- l'identité de la commune soit bien repérée (Commune, département, Causses, Cévennes) ;
- la Communauté de Communes soit bien identifiée dans l'ensemble des actions qu'elle promeut et finance avec un accès direct à son site
- que le SIAEP et le Centre de Formation soient également bien repérables

C'est un travail considérable et de qualité qui a déjà été réalisé et qui va être mené à son terme. Cela a été vivement apprécié par l'ensemble du Conseil et sera salué par des applaudissements soutenus.

2- Comptes administratifs 2017

(Voir les différents tableaux de présentation des comptes administratifs) Sylvie BOYER-CAUSSE fait la présentation et les commentaires pour chaque compte :

2-1 Compte Administratif Assainissement collectif :

En 2017, les comptes s'équilibrent grâce à l'apport du budget principal de la Commune. La redevance suffit pour équilibrer la section de fonctionnement. Cette redevance reste une des plus faibles de la Communauté des Communes.
Dépenses 209 780,80€, Recettes 216 871,73€, Excédent 7 090,93€
Le compte administratif Assainissement collectif est approuvé à l'unanimité (Remarque : le maire ne vote pas les Comptes Administratifs).

Remarque : une discussion a lieu en ce qui concerne les projets d'assainissement dans le cadre du projet de Budget 2018. Cela concerne les Mazes, une proposition sera faite à Patrick Libourel pour l'achat du terrain pour la réalisation d'une mini station d'assainissement collectif pour un Euro symbolique. La commune ayant la volonté de prendre en charge une compétence qu'elle n'a pas obligation à assumer mais dans un souci de prendre en compte la protection de l'environnement.

2-2 Compte Administratif CCAS :

Ce compte sert surtout à la gestion de la cuisine collective créée en 2016. Ce compte aussi est légèrement excédentaire.
La cuisine fonctionne bien : 14 950 repas ont été facturés en 2017 (écoles, crèche, personnes âgées et centre de formation de Lanuéjols) toutefois les recettes sont stagnantes.
Dépenses : 87 943,85€, Recettes : 109 274,50€
Ce compte présente donc un excédent de 21 330,65€.
Le compte administratif CCAS est approuvé à l'unanimité (Remarque : le maire ne vote pas les Comptes Administratifs).

Remarque : dans la perspective du budget 2018 nous devons prendre en compte l'augmentation des charges (embauche commis de cuisine à mi-temps, part de gestion qui était assurée par le Centre de Formation). Il va donc falloir soit augmenter le prix des repas soit trouver d'autres clients.

2-3 Compte Administratif Lotissement :

Ce compte présente un reliquat de 31 650,95€, cela va permettre de payer les honoraires d'Olivier Arnal pour l'esquisse du projet de lotissement.
Le compte administratif Lotissement est approuvé à l'unanimité (Remarque : le maire ne vote pas les Comptes Administratifs).

Remarque : si le projet avance pour 2018, il faudra faire un budget supplémentaire avec les données fournies par Olivier Arnal.
Une proposition est faite de faire appel à un promoteur comme beaucoup de communes. Cette question devra être mise à discussion en temps utile.

2-4 Compte Administratif Station-Service :

Bon fonctionnement le compte s'autofinance avec un excédent de 11 955,85€
Dépenses : 28 908,41€, Recettes : 40 864,26€.
Le compte administratif Station-Service est approuvé à l'unanimité (Remarque : le maire ne vote pas les Comptes Administratifs).

C'est une bonne opération qui rend un service aux habitants de la commune et des communes voisines. Le prix des carburants reste raisonnable. L'emprunt contracté pour sa construction sera soldé en 2021.

2-5 Compte Administratif budget principal :

Durant cet exercice la commune a effectué beaucoup de réalisations dont la traversée du village.
Il reste à solder les travaux de la traversée du village et ceux de la cuisine centrale.
La ligne de trésorerie de 200 000 € contractée en 2017 a été soldée.
Dépenses : 1 662 470,67€ Recettes : 1 806 507,63€ Excédent de 144 036,96€

Le compte administratif principal est approuvé à l'unanimité (Remarque : le maire ne vote pas les Comptes Administratifs).

3- Orientations budgétaires d'investissement 2018 :

Quelques orientations budgétaires ont été évoquées et discutées durant la présentation des comptes administratifs. Elles sont indiquées dans les remarques (se reporter au point 2). Elles concernent : la suite du programme d'assainissement (Les Mazes, La Mouline, les fermes), le fonctionnement de la cuisine centrale et son développement et le lotissement.

4- Remplacement du poste de cuisinier :

Cette question a été débattue durant la présentation des comptes administratifs plusieurs candidatures ont été reçues. Une candidature semble recueillir un avis favorable : celle d'Aurélia.
Il convient d'être prudent de ne pas recruter quelqu'un qui quitterait un poste stable car les prochaines mesures du gouvernement concernant la formation professionnelle font courir des risques pour les centres de formation ruraux.

5- Finalisation du projet de convention d'application 2017-2020 de la charte du Parc National des Cévennes :

Deux points n'avaient pas été votés lors du CM du 15 décembre dernier et leur discussion avait été reportée au prochain CM. Il s'agit de la question des espaces naturels sensibles et de la signalétique. Après discussion, le CM se positionne pour rejeter la proposition concernant la signalétique. La commune traitera cette question avec le Département. En ce qui concerne les espaces naturels sensibles le CM se prononce pour engager une réflexion sur ce thème et bénéficier de l'aide du PNC.
Le tableau concernant la Charte est donc modifié en conséquence (voir ci-dessous) :

PROJETS	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ	RÉF CHARTE	CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC*	AUTRES PARTENAIRES IMPLIQUÉS	REMARQUES DU CM ET VOTES
Gouvernance	• Est désigné comme élu référent : Alexandre VIGNE	*Engagement de la charte Mesure 1.1.1*	• Est désigné comme délégué territorial référent : Xavier WOJTASZAK		***Proposition adoptée***
Réglementation de la publicité	• Associer l'établissement public à la réflexion sur la publicité en agglomération	*Engagement de la charte Mesure 7.3.2*	• Accompagner la collectivité dans le choix d'un outil adéquat à la pression publicitaire (SIL) • Mettre à disposition la charte signalétique *Cœur de village*	CD 30, intercommunalités, DDTM30	***Prix élevé des panneaux Proposition de s'adresser au CD pour étude, en lien avec charte PNC. Appel d'offre communal PROPOSITION REJETEE***
Modernisation de l'éclairage public	• Réaliser les investissements dans la modernisation de l'éclairage public (avec l'extinction en milieu de nuit) • Participer au *Jour de la Nuit* • Candidater au label *Villes et villages étoilés* de l'ANPCEN	*Engagement de la charte Mesure 4.3.1*	• Sensibiliser le public aux enjeux naturalistes lors du *Jour de la Nuit* • Accompagner la collectivité sur le volet concertation autour de l'extinction en milieu de nuit • Mobiliser des financements (notamment FEDER) dans la limite des crédits disponibles	ADEME Occitanie, Région Occitanie, SMEG 30, ANPCEN	***Travaux électriques prévus 2018 REMISE A NEUF ET AUX NORMES DES ARMOIRES ELECTRIQUES Proposition adoptée***
Exonération de la TFNB pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique	• Prendre une délibération avant le 1er octobre pour une mise en application l'année suivante • Transmettre la délibération à l'établissement public	*Engagement de la charte Mesure 5.4.1*	• Proposer un modèle de délibération		***Cette proposition impliquerait une perte de recettes pour la commune PROPOSITION REJETEE***
Promotion de la technique de construction en pierre sèche	• Réaménagement de la place du village (pétanque, marché, lieu de vie) : réflexion sur l'intégration d'un élément emblématique en pierre sèche	*Engagement de la charte Mesure 4.2.3*	• Accompagner la collectivité administrativement et techniquement • Mettre à disposition des documents de sensibilisation • Mettre à disposition un cahier des charges type	ABPS, CD 30, CGET Massif central, CNFPT	***Proposition adoptée***
Valorisation des villages et des centres-bourgs	• Définir et préciser la problématique en amont avec l'établissement public • Engager une démarche participative en fonction du sujet et du site • Etre mobilisé pour présenter le sujet et échanger avec un public en atelier ou en commission	*Orientation 4.1 Mesures 4.2.1 et 4.2.2*	• Solliciter un réseau de partenaires • Proposer une réponse à la collectivité sur sa problématique (stage, étude interne ou externe, éventuellement appui financier) • Accompagner sur la méthodologie et sur un plan technique	CAUE30, DDT(M)30	***Proposition adoptée***
Collectivité zéro pesticide	• Commune Terre saine • Relayer l'engagement et sensibiliser les habitants à la non-	*Engagement de la Charte Mesure 3.4.3.*	• Mettre en réseau et faciliter les échanges sur les bonnes pratiques	Agences de l'eau et certains syndicats de bassin, CNFPT	***Proposition adoptée***

	utilisation des pesticides		• Mettre à disposition une plaquette de sensibilisation des habitants		
Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les établissements scolaires	• Suivre et s'impliquer dans le projet EEDD mené dans l'établissement scolaire de la collectivité • Participer aux frais engendrés par les déplacements pour la sortie de restitution du projet scolaire EEDD conduit avec l'établissement public	*Mesure 1.3.4*	• Proposer une offre EEDD • Accompagner l'établissement scolaire dans sa mise en œuvre • Mettre à disposition des ressources (intervenants, documents)	Éducation nationale, acteurs locaux de l'EEDD	***Proposition adoptée***
Expertise architecturale : projet de lotissement communal à haute valeur énergétique	• Valoriser l'expertise de l'établissement public apportée sur le projet dont la collectivité est maître d'ouvrage	*Axe 2*	• Apporter à la collectivité une expertise technique en matière d'architecture bioclimatique	CAUE30, Mission Bois CCI30	***Etre attentif à ce que ces mesures n'empêchent pas des petits budgets à accéder à la propriété Proposition adoptée***
Commune sans OGM	• Recueillir l'accord et l'engagement unanimes de tous les agriculteurs de son territoire • Prendre une délibération en ce sens	*Mesure 5.5. 2*	• Accompagner techniquement la collectivité et créer une boîte à outils « commune sans OGM » • Mettre en réseau la collectivité avec les autres communes concernées	Les agriculteurs de la commune	***La commune est sans OGM car interdiction dans le bassin de Roquefort PROPOSITION REJETEE***
Développement de trames de vieux bois : Bois du Commandeur	• Intégrer des arbres d'intérêt écologique, des îlots de sénescence, et des forêts en libre évolution, dans la gestion des propriétés communales en lien avec l'établissement public, et pour celles relevant du régime forestier, avec l'ONF lors de la révision de l'aménagement • Relayer cette politique auprès des propriétaires forestiers privés • Informer l'établissement public sur d'éventuels projets de vente dans le foncier privé, inclus	*Mesure 2.2.1*	• Réaliser un état des lieux et un zonage de vieux bois avec la collectivité, à partir des données connues • Porter à connaissance de la collectivité les enjeux, lors des révisions d'aménagement forestier en forêt relevant du régime forestier	ONF sur les propriétés communales ou sectionales relevant du régime forestier	***La commune souhaite pouvoir exploiter ses bois PROPOSITION REJETEE***

	dans le zonage identifié des forêts en libre évolution				
Mise en place d'une zone de préemption Espaces naturels sensibles	• Associer l'établissement public à la réflexion	*Mesure 2.2.2*	• Contribuer à la définition du zonage • Editer au 1 : 5 000 la carte destinée à être annexée à la délibération	CD 30	***Le CM souhaite engager une réflexion sur cette question avec l'aide du PNC PROPOSITION ADOPTEE***

6- Désignation d'un correspondant de la commune auprès du CAUE :

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.
Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un **élu local**. C'est un organe de **concertation** entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. (source : www.fncaue.com/quest-ce-qu-un-caue).

La commune doit désigner un correspondant pour la commune : Alexandre Vigne accepte cette responsabilité.

7- Questions diverses :

Martin Delord communique un certain nombre d'informations au conseil :

7-1 Stations de méthanisation : il a rencontré les ingénieurs de l'ADEME et du Conseil Régional qui encouragent à l'implantation de stations de méthanisation pour promouvoir la production d'électricité. Cela concerne les agriculteurs-éleveurs à partir de 70 vaches ou 500 brebis. Cela permet de recycler les déjections et purin produits par les animaux, d'utiliser les biogaz pour la production électrique et de récupérer les « digestats » comme un engrais intéressant.
Deux possibilités : a) une station permet à l'exploitant agricole de produire à titre personnel sa propre électricité b) la collectivité prend en charge la création d'une station plus importante et chaque agriculteur récupère les « digestats » au prorata.
Ce dispositif peut être intéressant pour le Causse La ComCom pourrait prendre en charge la pré-étude sachant que ce type de projet doit s'équilibrer financièrement.

7-2 Sapeurs-Pompiers : Un nouveau chef pourrait arriver à Lanuéjols avec sa femme et ses deux enfants. Ils auraient peut-être trouvé une maison disponible.
La question se pose pour la commune de prévoir une **« maison relais ».** La ComCom ou la commune pourraient obtenir des subventions de 20%, emprunter les 80% remboursables par les loyers, l'occupant devenant propriétaire au bout de 15 ans.
Cela a été le cas pour Johanna Stessels qui devient propriétaire par remboursement par

anticipation.

7-3 Lotissement : cela aussi pose la question du **Lotissement** qui devrait être une priorité pour 2018. Olivier Arnal s'occupe de l'implantation (le plan est présenté), du calcul du prix au m² et du prix des parcelles. Cela pourrait être prêt pour décembre 2018. Il y a déjà des demandes en mairie.

Autres questions diverses :

7-4 Travaux sur la commune : Pour information, Evelyne Furstoss-Pastore évalue à 250h en 2017 l'activité de Fabrice et Bernard pour le travail d'assainissement réalisé, hors entretien de la station d'épuration.

Un courrier sera adressé à Madame Geneviève MORIN, propriétaire de la parcelle cadastrée I 52 (Ancien hôtel CAUSSE) pour demander l'autorisation de faire passer une conduite pour évacuer l'eau stagnante par une grille, dans la rue devant l'ancien hôtel.

7-5 Devis du SMEG :
Le projet de rénovation de l'éclairage va débuter avec dépose des lampadaires et remplacement par des LED plus économiques (de 70%) avec diminution d'intensité ou coupure dans la nuit.
Cela sera réalisé en deux étapes : Première étape en 2018 pour le village mais il manquera la route de Meyrueis (enveloppe de 100 000€, 88 lampadaires + 6 oubliés lors du devis)
Deuxième étape en 2019 : les fermes, Montjardin et la Pergue.
Le CM c'est également prononcé sur le choix du modèle de lampadaires.

7-6 Demande des chasseurs : L'association des chasseurs sollicite la commune pour utiliser la chambre froide de la salle des fêtes pour conserver les carcasses de gibier sur la période de chasse d'octobre à fin février.
Le CM souhaite que les chasseurs puissent bénéficier de cette possibilité sous réserve que ce soit sous la responsabilité de l'association de chasse et que la chambre froide puisse être libérée lorsque la salle des fêtes doit être utilisée (spectacles, fêtes, cérémonies publiques ou privées). Pour cela les chasseurs doivent s'engager à nettoyer et désinfecter la chambre froide pour qu'elle puisse être utilisée dans les conditions sanitaires règlementaires.

7-7 Visite médicale des agents communaux : La carence du centre de gestion qui n'a plus de médecin entraine une absence de visite médicale du travail pourtant obligatoire. Pour pallier à ce problème proposition est faite de faire appel à un organisme privé pour réaliser les visites médicales des agents communaux. Ce dispositif pourrait aussi bénéficier aux entreprises et autres personnels qui le souhaitent.

7-8 les chemins de Tolérance : Le préprogramme de la saison 2018 nous a été adressé par Monsieur Bellet, qui nous propose cette année :

1- ***Atelier adolescents et adultes***

Construits sur une journée dans plusieurs villages pour les adolescents et les adultes, centrés sur le thème : « Liberté, égalité, humanité ? ». Les relations hommes-femmes, soi et les autres, la différence, l'humanité et la solidarité. Journée interactive d'écriture et d'images, Initiation au récit, jeux d'écriture et d'images…Mercredi 25 juillet De 10 heures à 12 heures et 14 h à 16 heures.

2- ***Café-Histoire / Alain Bellet Ecrivain et historien*** *:*
« Les camisards ouvrent un chemin de rébellion avant les « lumières » ENFANTS, ADOLESCENTS Mercredi 25 juillet, 18 heures Salle polyvalente

3- Rencontres et lectures Avec Flore Talamon & Laure Bazire Autrices de La Plume de l'ange et de L'Encrier du Diable

« Ecrire les lumières pour les enfants » ENFANTS ET ADOLESCENTS
Samedi 28 juillet 16 heures

4- Un merveilleux pédagogique « les flacons de Madame de Genlis »

Pièce à l'usage des jeunes personnes lue par des comédiens.
Et Lecture publique par des comédiens et les auteurs de quatre courtes pièces de vingt minutes commandées à quatre auteurs vivant en région Occitanie sur le thème « Humanité » Lanuéjols, Salles des fêtes Dimanche 12 août, 17 h.

Le 12 aout est une date où la salle des fêtes est déjà réservée. Il nous faut donc trouver une nouvelle date.

Alexandre Vigne fera part à Mr Alain Bellet de ce problème de date et du souhait du CM de garder la même organisation que l'an passé. Certains membres du CM craignent que les ateliers adolescents et adultes ne connaissent pas un succès important et qu'il faut faire en sorte que cette manifestation puisse avoir un impact favorable. Nous rediscuterons de ce programme dans 15 jours au prochain CM.

7-9 Spectacle de Noël : Pour la préparation de la fête Maryvonne souhaite savoir si elle peut disposer d'un petit budget (50€) pour les petits achats. Demande acceptée.

7-10 « Foire agricole » Le week-end du 18 mai va être relancée la « fête agricole », des propositions sont faites pour avoir des commerçants et des exposants. Le 31 mars aura lieu le « bal sans nom ».

7-11 « Œufs de Pâques » Dimanche 1er avril aura lieu la distribution d'œufs de Pâques aux enfants. Il faut penser à les commander très rapidement.

7-12 Projet de décoration des murs de l'aire camping-cars : Jean Paul Vergnet présente le carton projet. Le graphisme est unanimement apprécié pour sa qualité esthétique. Le mur devra être préparé. Ce projet sera réalisé avec les élèves de l'école. L'enseignante est partie prenante de ce projet.

Fin du Conseil Municipal à minuit.